

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal Pinault, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mme GOUDE-VENIEN L.- BICHOT C.- REBILLARD V. – DE LA VILLEON L.- Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absentes excusées : Mmes LESAGE C.- GORIAUX C.

Absent : RIALLAND N.

Date de la convocation : 07/10/2019

Délib 2019-10-01

Approbation procès-verbaux de réunion de Conseil Municipal du 29 août et du 16 septembre 2019

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors des séances du 29 août 2019 et 16 septembre 2019, à se prononcer sur la rédaction des compte-rendu des délibérations des dites réunions.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction des séances du 29 août et 16 septembre 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures

Pour copie conforme,

LE MAIRE

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal Pinault, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mme GOUDE-VENIEN L.- BICHOT C.- REBILLARD V. – DE LA VILLEON L.- Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absentes excusées : Mmes LESAGE C.- GORIAUX C.

Absent : RIALLAND N.

Date de la convocation : 07/10/2019

Délib. 2019-10-02

Secrétaire de séance

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination de Valérie REBILLARD, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Désigne Valérie REBILLARD, secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures

Pour copie conforme,

LE MAIRE

PASCAL PINAULT

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal Pinault, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mme GOUDE-VENIEN L.- BICHOT C.- REBILLARD V. – DE LA VILLEON L.- Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absentes excusées : Mmes LESAGE C.- GORIAUX C.

Absent : RIALLAND N.

Secrétaire de séance : REBILLARD Valérie

Date de la convocation : 07/10/2019

**Délib 2019-10-03
MEDIATHEQUE AVENANT AU MARCHE LOTS 2 et 3**

Monsieur Jean-Marc, adjoint rapporteur de la C.A.O. présente :

Les devis de travaux de l'entreprise CF CONSTRUCTION (lot 3). HT

- Reprise de la cheminée à l'étage que la CAO a souhaité conserver :	+ 2 089.57 €
- PV pour une console BA plancher haut RDC	+ 628.38 €
- Isolant sous les dalles portées des extensions	+ 686.22 €
- Remplacement placage pierre par isolant + enduit	- 244.85 €
- Moins-value réseau Eaux Pluviales	- 431.76 €
- Plus-value étanchéité	+ 2 084.72 €
	<hr/>
• Total	+ 4 812.28 €

Le devis de l'Entreprise MULTI TP en moins-value (lot 2)

- Moins-value apport de matériaux	- 3 470 €
-----------------------------------	-----------

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les avenants proposés par la C.A.O.

Après délibération le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve les avenants en plus-value et moins-value présentés et autorise le Maire à signer lesdits avenants auprès des entreprises

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures

Pour copie conforme,

LE MAIRE

PASCAL PINAULT

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal Pinault, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mme GOUDE-VENIEN L.- BICHOT C.- REBILLARD V. – DE LA VILLEON L.- Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absentes excusées : Mmes LESAGE C.- GORIAUX C.

Absent : RIALLAND N.

Secrétaire de séance : REBILLARD Valérie

Date de la convocation : 07/10/2019

Délib.2019-10-04

MEDIATHEQUE fonds de concours

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément à la décision du Conseil Métropolitain par délibération en date du 13 décembre 2018 et sur proposition de la Commission d'attribution « fonds de concours » du 2 septembre 2019, le Bureau de Rennes Métropole du 12 septembre 2019 a approuvé l'attribution au titre du dispositif de soutien à l'investissement communal, d'un fonds de concours d'un montant de 107 433 € pour la réalisation de notre opération « Réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'une médiathèque ».

La convention d'attribution de ce fonds de concours est présentée au Conseil Municipal pour approbation.

Après délibération

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution de la subvention de 107 433 € au titre d'un fonds de concours pour notre projet.

REMERCIE LE Conseil Métropolitain de cette aide pour ce dossier qui nous tient à cœur de réaliser.

Donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention à venir

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures

Pour copie conforme,

LE MAIRE
PASCAL PINAULT

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal Pinault, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mme GOUDE-VENIEN L.- BICHOT C.- REBILLARD V. – DE LA VILLEON L.- Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absentes excusées : Mmes LESAGE C.- GORIAUX C.

Absent : RIALLAND N.

Secrétaire de séance : REBILLARD Valérie

Date de la convocation : 07/10/2019

Délib.2019-10-05

Modifications statuts du Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance (SIPE)

Monsieur le Maire présente la délibération n° 19.2019 du 4 septembre 2019 prise par le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du secteur de Romillé et de Bécherel validant la modification des statuts du syndicat et la nouvelle clé de répartition à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette nouvelle clé de répartition prévoit que la contribution annuelle des membres sera calculée en fonction du résultat de l'année N-1 et par services pour la Maison de l'enfance comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les différentes missions du S.I.P.E. ont été fractionnées de la manière suivante :

La clé de répartition n'englobe pas le remboursement du capital de l'emprunt pour la construction de la maison de l'enfance qui reste intégralement à la charge de Romillé.

MISSIONS	CALCUL
MULTI ACCUEIL	Au prorata du nombre d'heure d'accueil par enfant et par commune N-1 à la maison de la petite enfance de Romillé

RIPAME	<p>pour la moitié : au prorata du nombre d'assistantes maternelles par commune, liste du service départemental éditée entre le 1er et le 10 janvier de l'année.</p> <p>pour l'autre moitié : au prorata du nombre d'heures de présence de l'animatrice, de préparation de salles, des trajets pour les ateliers d'éveil par commune et par semaine.</p>
ESPACE JEUX DE ROMILLE	La part des frais liés à l'espace jeux de Romillé, déduit des aides apportées de la CAF, pour la Commune de Romillé uniquement
BEBE BOUQUINE	Part égale pour chaque commune
MAISON DE L'ENFANCE ET COORDINATION	Charges de fonctionnement réparties sur le multi accueil et le RIPAME

Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur cette nouvelle clé de répartition et sur les statuts du syndicat modifiés par la délibération du S.I.P.E. n° 19.2019 le 4 septembre 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide la nouvelle clé de répartition des contributions des membres du S.I.P.E. du secteur de Romillé et de Bécherel ainsi que les statuts du syndicat modifiés par délibération du S.I.P.E. n° 19.2019 le 4 septembre 2019.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette question.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Pascal PINAULT

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal Pinault, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mme GOUDE-VENIEN L.- BICHOT C.- REBILLARD V. – DE LA VILLEON L.- Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absentes excusées : Mmes LESAGE C.- GORIAUX C.

Absent : RIALLAND N.

Secrétaire de séance : REBILLARD Valérie

Date de la convocation : 07/10/2019

DELIB2019-10-06

Convention d'objectifs tripartite entre la commune de la Chapelle Chaussée- la Caisse d'Allocations Familiales et l'Association Familles Enfants, Loisirs gestionnaire du Centre Social

Monsieur Frédéric GLOAGUEN Adjoint à la jeunesse, présente la convention tripartite établie entre la commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE, la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ILLE & VILAINE et L'ASSOCIATION FAMILLES ENFANTS LOISIRS, gestionnaire du centre social.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2018, il est proposé de reprendre une nouvelle convention réactualisée pour une période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

La convention porte sur le partenariat entre les trois entités sur la gestion du centre social, elle reprend les objectifs les engagements financiers, matériels et moraux de chacun.

Après délibération, le Conseil municipal est appelé à approuver ladite convention proposée.

Le Conseil Municipal approuve la convention tripartite 2019-2022 présentée

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Pascal PINAULT

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal Pinault, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mme GOUDE-VENIEN L.- BICHOT C.- REBILLARD V. – DE LA VILLEON L.- Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absentes excusées : Mmes LESAGE C.- GORIAUX C.

Absent : RIALLAND N.

Secrétaire de séance : REBILLARD Valérie

Date de la convocation : 07/10/2019

DELIB2019-10-07

Poste agent technique territorial contractuel

Mme NOURRISSON Isabelle adjoint au personnel communal fait part au Conseil Municipal du recrutement d'un nouvel agent technique contractuel chargé de la voirie, espaces verts, bâtiments.

Une cession de recrutement a été organisée et un nouvel agent va être recruté afin de pallier à l'absence de l'agent technique titulaire qui a pris une disponibilité pour convenance personnelle.

A compter du 3 décembre 2019 l'agent technique prendra ses fonctions.

Après délibération :

Le conseil municipal prend acte du recrutement d'un agent technique contractuel à temps complet.

Crée un poste d'adjoint technique territorial contractuel à compter du 3 décembre 2019

Donne pouvoir à M le Maire le soin de procéder à la nomination du nouvel agent recruté sur ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Pascal PINAULT

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal Pinault, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mme GOUDE-VENIEN L.- BICHOT C.- REBILLARD V. – DE LA VILLEON L.- Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absentes excusées : Mmes LESAGE C.- GORIAUX C.

Absent : RIALLAND N.

Secrétaire de séance : REBILLARD Valérie

Date de la convocation : 07/10/2019

DELIB2019-10-08

Clic Noroit subvention

Depuis plus de 8 ans, le Clic Noroit veille à remplir ses missions d'accueil, d'informations et d'orientation du public en portant une attention toute particulière à plusieurs :

- L'amélioration de l'accessibilité du service des usagers (personnes âgées et personnes en situation de handicap)
- L'organisation d'actions collectives d'information et de prévention à l'échelle du territoire
- Une meilleure coordination des acteurs de la gérontologie et du handicap de la couronne rennaise nord-ouest.

Monsieur le Maire à l'appui de ces éléments présente la demande de contributions communales soit une subvention de 376.20 € pour cette année correspondant à un ratio de 0.35 €/habitant.

Après délibération

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 376.20 € pour l'année 2019 au CLIC NOROIT

Donne pouvoir au Maire pour procéder à l'attribution de cette subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Pascal PINAULT

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le quatorze octobre deux mille dix-neuf à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal Pinault, Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M.- GLOAGUEN F.- Mme NOURRISSON I. (adjoints) – Mme GOUDE-VENIEN L.- BICHOT C.- REBILLARD V. – DE LA VILLEON L.- Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F.-

Absentes excusées : Mmes LESAGE C.- GORIAUX C.

Absent : RIALLAND N.

Secrétaire de séance : REBILLARD Valérie

Date de la convocation : 07/10/2019

DELIB20191009

DECISION MODIFICATIVE N° 1-2019

Des frais d'études (5 760 €) n'ayant pas fait l'objet de travaux par la suite doivent être amortis sur 5 ans

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour l'amortir soit

Dépenses 6811-042 amortissement + 1 152 €

Dépenses 022 dépenses imprévues - 1 152 €

Recettes 1641 Emprunt - 1 152 €

Recettes 28031-040 + 1 152 €

Après délibération, le conseil municipal :

Approuve les virements de crédits proposés

Autorise le Maire à procéder à ces virements de crédits sur le budget 2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Pascal PINAULT

